

56377



NATIONS UNIES
CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Distr.
LIMITÉE

E/ECA/TRADE/68
7 mars 1987

FRANCAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE
ORGANISATION DE L'UNITE AFRICAINE

Réunion du Groupe intergouvernemental
d'experts sur le commerce

Addis Abeba (Ethiopie), 12-14 mars 1987

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE
ORGANISATION DE L'UNITE AFRICAINE

Conférence des ministres africains du
commerce - Neuvième session

Addis Abeba (Ethiopie), 19-21 mars 1987

RAPPORT DU PREMIER SYMPOSIUM REGIONAL SUR LES
ORGANISMES AFRICAINS DE COMMERCE D'ETAT

INTRODUCTION

1. Le Premier Symposium régional africain sur les entreprises d'état à vocation commerciale a été conjointement organisé par la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), l'Association internationale des organismes de commerce d'état des pays en développement (ASTRO) et la Corporation éthiopienne d'exportation et d'importation (ETIEX). Le symposium s'est tenu à Addis Abeba, Ethiopie du 4 au 6 mars 1987 avec l'appui technique d'experts du Centre du commerce international (CCI), d'ASTRO, de la CNUCED et de la CEA.

A. Participation et déroulement des travaux

2. Le Symposium a été solennellement ouvert par le Camarade Ketsela Mulat, Vice ministre du Commerce extérieur de l'Ethiopie socialiste, le Directeur exécutif d'ASTRO et le Secrétaire exécutif adjoint de la CEA ont également prononcé des allocutions.

3. Le symposium s'est déroulé en présence de participants représentant les organismes de commerce d'état de la Côte d'Ivoire, de l'Egypte, de l'Ethiopie, du Gabon, de la Guinée, de la Jamahiriya Arabe Lybienne, du Kenya, du Lesotho, de Madagascar, du Malawi, de la Mauritanie, du Mozambique, du Rwanda, du Soudan, du Tchad, du Zaïre et du Zimbabwe.

4. Les organisations ci-après ont participé au symposium à titre d'observateurs : l'Organisation de l'unité africaine (OUA), l'Association africaine des organismes de promotion commerciale (AOAPC), la CNUCED et le Centre du commerce international (CCI).

5. Le symposium a élu par acclamation le bureau ci-après :

<u>Président</u> :	Camarade Tesfaye Asfaw, Directeur général ETIEX, Ethiopie
<u>Vice-président</u> :	Mr. Ralison Alphonse, Directeur général SINPA, Madagascar
<u>Rapporteur</u> :	Mr. S.K. Hwindinwi, Adjoint au Secrétaire permanent, Ministère du commerce et des Échanges, Zimbabwe représentant ZSTC, Zimbabwe

B. Adoption de l'ordre du jour

6. L'agenda ci-après a été adopté :

1. Ouverture de la réunion
2. Election du bureau
3. La coopération internationale entre entreprises publiques à vocation commerciale : genèse, objectifs et programmes de l'Association internationale des Organismes de Commerce d'Etat (ASTRO).

4. Le secteur commercial en Afrique : Genèse, développement, problèmes et perspectives.
5. Politiques et mécanismes de promotion commerciale :
 - a) planification et gestion des importations et des exportations par les organismes de commerce d'état (i.e. entreprises publiques à vocation commerciale) des pays en développement;
 - b) promotion commerciale, de nouvelles approches : le commerce compensé, la situation internationale et les expériences africaines.
6. Les entreprises publiques africaines à vocation commerciale et la coopération intra-régionale et inter-régionale.
7. Divers
8. Adoption du rapport final et clôture de la réunion.

C. Compte rendu des travaux

Discours d'ouverture (point 1 de l'ordre du jour)

7. Au nom du Professeur Adebayo Adedeji, Secrétaire exécutif de la CEA, le Secrétaire exécutif adjoint, Mr. Tchouta Mbussa a souhaité la bienvenue aux participants. Il a déclaré que le symposium se déroulait à un moment crucial de l'histoire de l'Afrique, à un moment où le continent était encore confronté aux effets de la récente crise économique mondiale. Les facteurs exogènes dans leur ensemble et le commerce international en particulier, n'ont pas permis d'améliorer la situation économique de l'Afrique : les prix des produits de base que l'Afrique exporte traditionnellement vers ses partenaires des pays développés à économie de marché n'ont jamais été aussi volatiles et peu rémunérateurs que maintenant. Le rôle des matières premières dans le commerce mondial va probablement diminuer avec l'utilisation progressive de technologies avancées qui réduisent la quantité de matières premières utilisée et favorise l'emploi de matières synthétiques de substitution.

8. L'Afrique qui ne joue pas de rôle significatif dans le commerce de produits manufacturés, sera exclu des marchés internationaux de produits industriels par l'évolution rapide de la révolution micro-électronique qui est entrain de changer la technologie moderne. Le poids de la dette et la fuite des ressources orchestrée par les sociétés transnationales sont également parmi les facteurs qui forcent l'Afrique à rester dans le cercle vicieux du sous-développement en dépit des multiples changements de politiques et des programmes que proposent les institutions financières internationales comme remède aux problèmes des pays en développement.

9. L'avenir de l'Afrique dépend de sa capacité à changer la division internationale du travail actuelle tel que le préconise le Plan d'action de Lagos et le Programme prioritaire des Nations Unies pour le redressement de l'Afrique. Pour ce faire, il faut promouvoir l'émergence d'une distribution régionale du travail. Cette nouvelle politique serait un instrument pour le développement économique en général et l'expansion du commerce intra-africain en particulier. Pour renverser la tendance négative actuelle que connaît le commerce intra-africain, il est nécessaire de créer de nouveaux types de réseau commerciaux aptes à développer les échanges intra-régionaux et le commerce avec d'autres pays en développement. Dans les circonstances actuelles, seule l'intervention de l'état peut permettre l'émergence de ces nouveaux types de réseaux commerciaux et les organismes de commerce d'état sont les principaux instruments pour une intervention. Le rôle des organismes de commerce d'état a été reconnu par la conférence de Mexico sur la coopération économique entre pays en développement (CEPD) ainsi que dans la Déclaration d'Arusha de 1979.

10. Mr. Tchouta Moussa a conclu en réitérant la disponibilité de la CEA à coopérer avec d'autres organisations telles que la CNUCED, le CCI et l'ASTRO pour apporter l'assistance nécessaire aux organismes de commerce d'état des pays africains pour l'amélioration de leur gestion et l'efficacité de leur rôle dans le développement et l'expansion du commerce intra-régional et des échanges avec d'autres régions en développement.

11. Le Directeur exécutif d'ASTRO, le docteur Ziga Vodusek a exprimé sa gratitude au peuple et au gouvernement de l'Ethiopie socialiste pour l'hospitalité dont ils ont fait montre à l'égard des participants au symposium. Il a également apprécié les efforts déployés par les organisateurs du symposium. Il a rappelé que la création d'ASTRO était le résultat du besoin exprimé par les pays en développement pour l'expansion de leur commerce et la promotion d'autres formes de coopération entre ces pays. Le rôle des organismes de commerce d'état (OCE) en tant qu'instruments du développement économique au niveau national et de la coopération technique entre pays en développement a été reconnu à des rencontres à des niveaux élevés des pays en développement. Ce besoin a été d'avantage ressenti avec les effets de la présente crise économique internationale sur les pays africains en particulier et d'autre part sur les limites du commerce mondial eu égard aux possibilités d'expansion des échanges des pays en développement.

12. Il était logique que les représentants des OCE des pays en développement ait senti, au cours du premier symposium international des OCE organisé à Ljubljana, Yougoslavie en 1982 ait décidé, dans le cadre de leur recherche de voies et moyens d'accroître leurs échanges, de créer une organisation qui leur soit propre pour promouvoir leurs échanges, pour améliorer la gestion de leurs entreprises et pour introduire de nouvelles techniques dans leurs opérations. Les efforts de ces OCE appuyés par quatre organisations, le PNUD, la CNUCED, le CCI et le CIEP (Centre International pour l'entreprise publique) ont permis la création d'ASTRO à l'Assemblée Générale inaugurale qui s'est tenue en 1984. L'Assemblée a adopté un programme prospectif de travail d'ASTRO qui a été défini pour identifier de nouvelles possibilités d'échanges et des complémentarités commerciales entre pays en développement et pour développer des contacts directs entre OCE et pour promouvoir leurs capacités potentielles à développer le commerce.

13. Il a souligné que le programme contient les grandes lignes d'un Plan d'action pour l'élargissement de la base d'ASTRO, la création de bureaux régionaux et la tenue de réunions régionales pour renforcer la coopération entre OCE de la région et pour dans l'ensemble promouvoir les objectifs d'ASTRO, pour susciter des initiatives et de nouvelles idées basées sur les besoins des OCE de la région en vue de contribuer à l'orientation et au travail d'ASTRO. Ce symposium des OCE africains doit analyser et renforcer les fonctions d'ASTRO. C'est pourquoi ASTRO va présenter à ce symposium des informations sur ses structures, son programme et les réalisations enregistrées jusque-là. Il considère la participation des OCE aux activités d'ASTRO comme le facteur le plus important dans le développement futur d'ASTRO et de son action en faveur des pays en développement et de leurs OCE. ASTRO a également besoin de l'appui actif des gouvernements pour que leurs STO's deviennent membres d'ASTRO. Le concours continu des agences internationales qui ont parrainé ASTRO (le PNUD, la CNUCED, le CCI, le CIEP) est d'une importance cardinale pour le développement d'ASTRO, à ce stade de son évolution vers la maturité.

14. Dr. Vodusek, a conclu en indiquant que le nombre des membres de l'organisation avait atteint 37 OCE de 27 pays. Selon une liste récente établie par la CNUCED et le CCI, il y a 450 OCE dans les pays en développement dont 200 en Afrique. Il est possible d'augmenter le nombre d'OCE africains membres d'ASTRO. Il a, en conséquence, invité les OCE africains qui ne l'ont pas encore fait, de devenir membres d'ASTRO et de participer à ses activités, à la formulation de ses programmes à leurs orientations et à leur mise en oeuvre. Il a également cordialement invité les OCE africains présents à participer à la deuxième réunion de l'Assemblée d'ASTRO qui se tiendra à Tunis du 12 au 13 juin 1987.

15. Le Comarade Ketsela Mulat, vice-ministre du commerce extérieur de l'Ethiopie socialiste, a souhaité la bienvenue aux participants. Il a rappelé que bien qu'ETIMEX ait été l'un des OCE fondateurs distingués d'ASTRO, ceci était la première manifestation qu'ASTRO organisait en Ethiopie. Il a souhaité la bienvenue en Ethiopie à ASTRO et espéré que les contacts établis continuent. Il a déclaré que le symposium était considéré par le gouvernement de l'Ethiopie socialiste et son ministère en particulier comme un pas de plus dans la réalisation du travail de base pour la promotion de la coopération économique entre les pays en développement.

16. Comrade Ketsela Mulat a signalé qu'après avoir déployé en vain des efforts pour l'émergence d'un ordre économique international plus juste et plus équitable, les pays en développement ont maintenant opté pour le renforcement de leur coopération comme voie de développement. Ce concept de coopération économique entre pays en développement (CEPD) est devenu si important qu'il fait partie intégrante des activités d'un département spécialisé de la CNUCED et qu'elle a une place spéciale dans le Groupe des 77 et le Mouvement des non alignés. Dans toutes les régions du tiers monde, il existe maintenant des organisations sous-régionales et régionales qui oeuvrent au progrès de la coopération économique entre pays en développement de ces régions. Il a rappelé que le rôle des mécanismes potentiels de coopération a revêtu une importance particulière lorsque le Plan d'action de Lagos a recommandé l'intégration des économies africaines. La zone d'échanges préférentiels des pays de l'Afrique australe et orientale (ZEP) en est un exemple.

17. Le Camarade Ketsela a mis l'accent sur la nécessité de mettre en oeuvre les programmes de coopération qui touchent spécialement les contacts entre organismes économiques correspondants de plusieurs pays. Ceci implique qu'ils aient la volonté d'accepter d'entrer en relation d'affaires. Ceci est un facteur important dans le cas des OCE puisqu'ils sont les principaux instruments pour la réalisation des objectifs de l'état dans le domaine du commerce.

18. En concluant, le Camarade Ketsela, a souligné que la tenue du premier symposium régional africain sur les OCE était un pas de plus, dans la bonne direction, dans l'histoire de la coopération économique en Afrique qui ferait le pont entre ces organisations pour promouvoir des contacts et une connaissance mutuelle des possibilités des uns et des autres et pour établir des liens commerciaux et échanger des informations commerciales pertinentes. A ce propos, il ne fait aucun doute que cette unité d'action des OCE dans le domaine du commerce et des finances maximiserait les transactions commerciales intra-africaines, qui, à leur tour aideraient à réaliser l'indépendance économique idéale.

La coopération internationale entre organismes de commerce d'état : Genèse objectifs et programme de l'Association internationale des organismes de commerce d'état des pays en développement (ASTRO) (Point 3 de l'ordre du jour)

19. Le représentant d'ASTRO que durant les deux ans qui se sont écoulés depuis la création d'ASTRO, le nombre des membres est passé de 17 à 37 OCE représentant 15 et 27 pays respectivement. Ce résultat était encourageant. D'autres OCE sont sur le point d'adhérer et c'est un plaisir pour le secrétariat d'ASTRO que de mettre à profit les forums en général et les réunions d'OCE du genre de ce premier symposium des organismes africains de commerce d'état en particulier pour appeler à l'adhésion les OCE. Il a signalé à ce propos que les OCE des pays les moins avancés peuvent payer leurs contributions en monnaie locale en profitant de facilités offertes par le PNUD dans ce sens.

20. Il a été également souligné qu'ASTRO a entrepris des activités dans les domaines des réunions régionales, de l'information commerciale, des conseils et de la recherche dans le cadre structurel qui la régit et des programmes de travail adoptés par ses organes compétents. Les réunions régionales ont été programmées pour procéder à l'examen critique de problèmes auxquels ASTRO est confrontée dans diverses régions dans sa recherche de possibilités de coopération entre OCE de la région concernée. La première réunion régionale a eu lieu en 1985 à Malte pour la région méditerranéenne; les OCE de l'Asie et de l'Amérique latine se sont réunis respectivement à Kuala Lumpur et Caracas au début de 1986.

21. L'une des fonctions d'ASTRO, comme stipulé par la première réunion de l'Assemblée, est de mettre à la disposition de ses membres des informations sur les possibilités d'affaires. Faisant suite aux recommandations de la conférence de Belgrade sur le commerce compensé, ASTRO s'est érigé en point focal en matière d'information sur le commerce compensé pour les pays en développement. Son service complet, d'information simultanée sur le commerce compensé couvre actuellement les règlements et procédures en vigueur dans 138 pays et les mises à jours.

22. Des réunions périodiques d'acheteurs et de vendeurs de certains produits d'importance ou de matière première d'intérêt pour les OCE constituent une autre activité significative d'ASTRO qui permettront aux OCE d'être informés sur les conditions du marché et de conclure dans la mesure du possible des affaires. ASTRO définit, développe et dirige des programmes de formation en cours d'emploi pour le développement d'aptitudes et de techniques ainsi que des programmes portant sur les aspects généraux de la gestion des OCE à l'intention de dirigeants d'entreprises publiques à vocation commerciale.

Les entreprises publiques africaines à vocation commerciale : Genèse, développement, problèmes et perspectives (point 4 de l'ordre du jour)

23. Sous ce point de l'ordre du jour un représentant du Secrétariat de la CEA a présenté le document E/ECA/TRADE/55 intitulé «Les entreprises publiques à vocation commerciale : l'expérience africaine». Il a indiqué que l'intervention de l'état dans le secteur commerçant en Afrique et la constitution d'organismes de commerce d'état découle d'une nécessité historique. Les SCE africaines sont un moyen de pallier l'absence d'une accumulation autochtone du capital et d'assurer le contrôle de l'économie. Elles jouent un rôle important dans le secteur agricole où elles assurent la commercialisation des grands produits d'exportation de nombre de pays africains. Elles importent dans certains pays une bonne partie des biens de consommation et couvrent les besoins de l'état en équipements. Compte tenu de l'importance stratégique des SCE dans l'économie des pays africains et dans la sauvegarde de la souveraineté nationale, la crise actuelle qui frappe les SCE et le critère de rentabilité financière devraient être analysés avec circonspection. Les SCE devraient être protégées contre l'entreprise de liquidation du néo-libéralisme actuel qui risque de livrer nos économies aux sociétés transnationales. Leurs objectifs devraient être mieux redéfinis et leurs structures améliorées dans le sens d'une autonomie réelle de gestion vis-à-vis des ministères de tutelle. L'efficacité des SCE en tant que mécanismes de gestion du commerce des pays africains, dépend de l'adéquation des moyens mis à leur disposition. Les SCE africaines devraient s'évertuer à créer des circuits commerciaux d'un type nouveau et des formes de coopération actives aptes à développer le commerce intra-régional et la coopération avec les pays en voie de développement d'Asie et d'Amérique latine. La coopération entre les SCE africaines peut contribuer au renforcement du pouvoir de négociation des pays africains et au développement du commerce intra-africain base indispensable de l'intégration économique et du développement de l'Afrique.

24. Dans le débat qui a suivi, il a conclu que les OCE africains devraient s'évertuer à créer de nouveaux types de réseaux commerciaux et de formes actives de coopération aptes à développer le commerce intra-africain et la coopération avec d'autres pays en développement d'Asie et d'Amérique latine. La coopération entre OCE africains pourraient alors aider à renforcer le pouvoir de négociation des pays africains et aider à l'expansion des échanges entre pays du continent en tant que facteur crucial, de l'intégration économique et du développement de l'Afrique.

Politiques et mécanismes de promotion des échangesa) Les opérations d'importation et d'exportation : leur planification et leur gestion par les organismes de commerce d'Etat des pays en développement (point 5 de l'ordre du jour)

25. Ouvrant les débats sur ce point, le représentant du Centre international pour le commerce a indiqué que les organismes de commerce d'Etat jouent un rôle prépondérant dans le commerce extérieur de nombre de pays africains en développement. Le rôle des organismes de commerce d'Etat dans les importations était particulièrement important en ce sens que cela constitue près de 70 p.100 de leurs chiffres d'affaires cumulés. Plusieurs des organismes de commerce d'Etat s'occupent exclusivement ou en compétition avec d'autres, d'importer des produits alimentaires, des biens de consommation, des biens d'investissement et de développement, des matières premières nécessaires aux industries locales etc. En améliorant leurs opérations et techniques d'importation, les organismes de commerce d'Etat peuvent utiliser de façon optimale les faibles ressources en devises dont ils disposent.

26. Après un recensement des problèmes internes auxquels sont confrontés les organismes de commerce d'Etat dans leurs opérations d'importation, il a été reconnu que ceux-ci pouvaient être résolus en améliorant les procédés et méthodes d'acquisition ainsi que les connaissances, compétences techniques et savoir-faire des directeurs des organismes de commerce d'Etat. Les incidences de certains de ces problèmes externes peuvent être également minimisés en établissant des conventions et des relations de travail saines entre les ministères du tutelle et les fournisseurs étrangers.

27. Il a été souligné qu'il devrait être procédé à la planification des importations, en particulier l'évaluation de la demande, les méthodes d'acquisition et les systèmes de distribution et de fixation des prix intérieurs afin de faire baisser les coûts d'acquisition et les coûts locaux des importations. L'évaluation des opérations d'importation par les organismes de commerce d'Etat devrait se faire sur la base du coût moyen des importations supporté par les organismes d'Etat en faisant en sorte que les prix moyens du marché des produits soient égaux à ceux payés par les sociétés d'organismes d'Etat dans les mêmes quantités et avec les mêmes délais de livraison. Les sociétés d'organismes d'Etat devraient développer le concept de centre de profit pour la gestion des importations de produits clés et ce, en vue de faciliter la surveillance et le contrôle des opérations d'importation. Les organismes africains de commerce d'Etat devraient instaurer une coopération bénéfique et fructueuse dans le domaine de la gestion des importations afin d'améliorer leur pouvoir de négociation et profiter des possibilités qu'ils ont de promouvoir les échanges intra-africains.

28. S'agissant des exportations, l'importance du rôle que pourraient jouer les organismes de commerce d'Etat dans la promotion des échanges de produits traditionnels et non traditionnels a été soulignée. Il a été indiqué que dans la plupart des pays africains, la fabrication de produits non traditionnels destinés à l'exportation était assurée par les petites et moyennes entreprises. Les sociétés de commerce d'Etat, en adoptant une approche tournée vers la promotion et le développement pourrait aider ces unités dans la commercialisation des exportations en fournissant un ensemble de services visant à améliorer les spécifications, la conception, l'emballage le contrôle de la qualité de ces produits etc... et partant à les rendre concurrentiels sur les marchés internationaux. Avec l'avènement des multinationales et des magasins à grandes surfaces dans les pays développés, les sociétés de commerce d'Etat peuvent leur fournir un point de vente unique en acceptant de se charger de l'acquisition globale, de l'acheminement et de la commercialisation des produits.

29. Dans le domaine des produits traditionnels, l'instauration d'une coopération entre les organismes de commerce d'Etat leur permettra d'améliorer leur pouvoir de négociation par rapport à des acheteurs étrangers et d'obtenir de termes d'échange favorables pour leurs produits d'exportation traditionnels.

30. Il a été également indiqué qu'avec leurs importantes relations d'affaires, les sociétés de commerce d'Etat peuvent organiser leurs importations et leurs exportations dans le cadre de mécanismes d'échanges compensés. Ainsi, ils pourront entretenir des échanges avec de nombreux pays développés, socialistes et en développement et, notamment, promouvoir les échanges intra-africains.

b) Nouvelles approches à la promotion du commerce : Echanges compensés, situation internationale et expérience africaine

31. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le représentant de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement a présenté un document intitulé «Politiques et méthodes d'échanges compensés utilisés par certains pays d'Afrique et d'Amérique latine» (UNCTAD/ST/ECDC/32). Il a indiqué que les échanges compensés n'étaient pas en phénomène nouveau. Ce qui était nouveau, c'était son volume sans cesse croissant, le nombre de plus en plus grand de pays qui avait besoin ou qui effectuait des échanges compensés et une politique d'évaluation naissante des échanges compensés accompagnée d'une analyse coûts-bénéfices lorsque le mécanisme est systématiquement utilisé comme instrument de politique commerciale extérieure. Le représentant de CNUCED/ASTRO a fait état des services divers notamment consultatifs techniques fournis par son organisation aux organismes de sociétés d'Etat.

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

32. Des discussions tenues lors des diverses séances, le Séminaire a tiré les conclusions suivantes :

- a) les organisations commerciales d'Etat en général et les pays africains en particulier ont un rôle important et constructif à jouer dans le processus de développement économique et commercial de leurs pays respectifs. Ce fait a été pleinement reconnu par le Groupe des 77, le mouvement des non alignés et d'autres tribunes des pays en développement. Le Plan d'action de Lagos a nettement souligné le rôle important que les organisations commerciales d'Etat peuvent jouer dans la promotion et dans l'expansion du commerce dans le cadre du développement économique de l'Afrique;
- b) La plupart des organisations commerciales d'Etat des pays africains en développement ont été créées après les indépendances soit pour continuer les opérations commerciales assurées auparavant par des étrangers soit pour faire office de mécanisme institutionnel d'Etat chargé de développer les échanges, assurer des achats à l'étranger et distribuer les biens et équipements essentiels conformément aux plans de développement nationaux. Sur les 454 organisations commerciales d'Etat énumérées dans le Guide GATT/CCI, 200 environ se trouvent dans des pays africains en développement. Des nombreuses autres organisations commerciales d'Etat qui se trouvent en Afrique ne figurent pas sur la liste. Les organisations commerciales d'Etat en Afrique jouent un rôle prépondérant dans l'achat d'importations aussi bien au niveau continental qu'international, dans la gestion des exportations ainsi que dans le commerce de distribution au niveau national et continental;
- c) La structure, les fonctions, les buts, objectifs des organisations commerciales d'Etat et leurs relations avec les ministères de tutelle se trouvent dans une transition. Des rigidités d'ordre organisationnel et des objectifs contradictoires ont entraîné des interventions bureaucratiques et ont eu une influence défavorable sur les résultats des organisations commerciales d'Etat;
- d) Les résultats inégaux des organisations commerciales d'Etat en Afrique s'expliquent par le fait qu'elles ont accordé plus d'importance aux services visant le "public" qu'à l'aspect "commercial" pour ce qui est des objectifs et de la viabilité. Il importe de résoudre ce problème en dotant les ministères de tutelle et les organisations commerciales d'Etat d'un "mandat" bien clair, et en redéfinissant les buts ainsi que les liens fonctionnels et relations entre les ministères et les organisations. Par la suite, il faudrait que les organisations commerciales d'Etat fonctionnent de manière autonome suivant des critères de responsabilité et des objectifs bien définis;

- e) Les organisations commerciales d'Etat jouent un rôle essentiel, surtout en Afrique, et les mécanismes d'ordre institutionnel sont tout aussi importants pour la promotion de groupes d'homme d'affaires locaux. Le renforcement de leur efficacité contribuera à l'expansion des échanges et favorisera la coopération en matière de commerce entre les pays en développement, en général, et les pays africains, en particulier;
- f) Face à la détérioration des termes de l'échange et à la préoccupation croissante des pays africains pour ce qui est des mesures à prendre en vue de dégager des excédents financiers ou de réduire les déboursments des organisations commerciales d'Etat, les gouvernements accordent davantage l'attention à l'efficacité et à la viabilité financières de ces organisations tout en s'évertuant à ne pas compromettre la réalisation de leurs objectifs socio-économiques. Ceci suppose des mesures novatrices en vue de l'amélioration des résultats, ainsi qu'une évaluation et un suivi des activités des organisations commerciales d'Etat en Afrique;
- g) Pour renforcer et rationaliser les capacités opérationnelles et de gestion des organisations commerciales d'Etat, il conviendrait d'accorder une plus grande attention aux processus de planification, aux problèmes d'interréactions dans ce domaine, à la mise en valeur des ressources humaines, aux structures organisationnelles et au fonctionnement des systèmes et services;
- h) Les organisations commerciales d'Etat doivent également procéder à des analyses et à des diagnostics minutieux en ce qui concerne leurs stratégies relatives aux marchés, l'opportunité de conclure des accords commerciaux, l'identification d'intérêts communs dans le secteur des affaires et du commerce en vue de développer la coopération commerciale aux niveaux régional et sous-régional;
- i) Il a été reconnu que les organisations commerciales d'Etat étaient des mécanismes appropriés et puissants pour le développement du commerce intra-africain. La mise en commun de leurs expériences et l'établissement de relations entre elles, renforceraient la coopération commerciale et le développement;
- j) En créant de nouvelles organisations commerciales d'Etat, certains pays africains ont bénéficié de services consultatifs d'organisations internationales ainsi que de l'expérience d'autres organisations commerciales d'Etat en Afrique. La coopération entre organisations commerciales d'Etat permettra également de rationaliser les opérations d'organisations commerciales d'Etat plus jeunes;
- k) L'ASTRO, une organisation créée, financée et gérée par des organisations commerciales d'Etat avec l'appui de diverses institutions de pays en développement est un organisme à but lucratif dont l'objectif est de promouvoir la coopération entre les organisations commerciales d'Etat et de favoriser leur développement. L'ASTRO fournit les services suivants : informations commerciales entre les organisations commerciales d'Etat, contacts et données sur les échanges compensées, organisation de réunions entre acheteurs et fournisseurs, services consultatifs. Les organisations commerciales d'Etat de la région ont reconnu le rôle important de l'ASTRO et ont décidé de renforcer leur appui, en devenant membres de l'ASTRO et d'étendre leur services en vue de la coopération

Le Séminaire a, en outre, formulé les recommandations suivantes :

a) A l'adresse des gouvernements africains

33. Le Plan d'action de Lagos préconise de créer et de renforcer les organisations commerciales d'Etat en Afrique et de les coordonner aux niveaux sous-régional et régional de manière à harmoniser leurs politiques et procédures et promouvoir des opérations commerciales communes.

34. Compte tenu de cette recommandation, le Séminaire a noté que dans la situation actuelle caractérisée par une absence de capitaux et d'entrepreneurs autochtones, il était inévitable que l'Etat intervienne dans le secteur du commerce, par le biais des organisations commerciales d'Etat pour assurer un développement économique autonome des pays africains. Dans la plupart des cas, des mesures de privatisation ralentiraient le rythme du développement économique. Il en résulterait aussi que les intérêts nationaux seraient entre les mains de sociétés étrangères et de sociétés multinationales. Les organisations commerciales d'Etat devraient donc être renforcées et redynamisées de façon à pouvoir jouer leur véritable rôle dans la rationalisation des importations, la promotion des exportations et la coopération régionale en vue de développer le commerce africain.

35. Il est nécessaire de redéfinir et de préciser les objectifs des organisations commerciales d'Etat afin de rationaliser davantage leurs rôles et leurs responsabilités, améliorer leur gestion et les rendre plus efficaces. Cela leur permettrait d'être à la hauteur des tâches nouvelles en matière de commerce international. Les gouvernements africains devraient s'efforcer de faire en sorte que les objectifs socio-économiques et en matière de gestion des organisations commerciales d'Etat soient compatibles et visent à l'efficacité.

36. Les relations entre les organes de supervision gouvernementaux, (c'est-à-dire les bureaux ministériels, les cabinets etc.) et les organisations commerciales d'Etat devraient être réexaminées et rationalisées davantage. Les domaines d'intervention du Gouvernement devraient être définis de façon systématique et organisés grâce à des mécanismes de suivi comme par exemple un système d'évaluation des résultats, des plans-contrats, etc., qui permettront aux organisations commerciales de se gérer de façon autonome pour pouvoir mener efficacement des opérations commerciales. Les opérations commerciales quotidiennes et la gestion des organisations commerciales d'Etat devraient être laissées aux gérants.

37. Les gouvernements africains devraient encourager l'établissement de nouveaux circuits commerciaux en se servant des organisations commerciales d'Etat créées en vue de développer le commerce intra-africain et les échanges avec d'autres pays en développement. A cet effet, les organisations commerciales d'Etat en Afrique devraient être expressément désignées pour faire appliquer les accords commerciaux bilatéraux et multilatéraux (par exemple les arrangements relatifs aux échanges compensés etc.) et participer à l'exécution de ces accords.

38. Les gouvernements africains devraient encourager leurs organisations commerciales d'Etat à diversifier leurs sources d'approvisionnement ainsi que leurs débouchés en vue de renforcer leur position de négociation, réduire davantage les coûts des importations et améliorer la commercialisation des exportations.

39. Les centres nationaux de promotion commerciale, les organismes de consultation en matière de gestion devraient fournir aux organisations commerciales d'Etat l'information dont elles ont besoin et assurer la formation de leur personnel afin de renforcer leur capacité de gestion et améliorer leur fonctionnement.

40. Les gouvernements africains devraient allouer des ressources, notamment des ressources sur les CIP nationaux du PNUD pour la mise en valeur des ressources humaines et le perfectionnement des compétences des directeurs d'organisations commerciales d'Etat. Ils devraient en outre appuyer pleinement les activités que des institutions régionales et inter-régionales telles que la Commission économique pour l'Afrique, l'Association internationale des organisations commerciales d'Etat, le Centre (CNUCED/GAIT) du commerce international, la CNUCED entreprennent en faveur des organisations commerciales d'Etat et prier le PNUD et les donateurs bilatéraux d'envisager de financer ces activités.

41. Au niveau national, les gouvernements africains devraient, chaque fois que c'est possible, donner un rôle prépondérant à leurs organisations commerciales d'Etat en ce qui concerne la gestion des importations en vue d'assurer des achats en gros et réaliser des économies d'échelle. Ils devraient aussi inviter leurs organisations commerciales d'Etat à conclure des accords avec d'autres organisations commerciales d'Etat en Afrique en vue de regrouper les importations ou les exportations dans le cadre d'arrangements spéciaux souples ou de mécanismes commerciaux créés conjointement.

42. Lorsqu'ils allouent des devises étrangères au secteur commercial, les gouvernements africains devraient accorder la priorité aux organisations commerciales d'Etat. Ils devraient aussi prier leurs organisations commerciales d'Etat à utiliser les arrangements sous-régionaux et régionaux en matière de compensation et de paiements de façon à rendre leurs opérations moins tributaires de devises étrangères rares.

43. Les gouvernements africains devraient appuyer la création d'une conférence régionale sur le commerce d'Etat en Afrique, laquelle se tiendrait tous les deux ans en des lieux différents, sous les auspices de la CEA, de l'OUA et de l'ASTRO, conformément aux recommandations du Plan d'action de Lagos. Cette conférence permettrait de coordonner la participation des organisations commerciales d'Etat africaines aux activités de l'ASTRO et augmenterait les contacts directs et les affaires commerciales entre les organisations commerciales d'Etat des pays africains et aussi entre celles d'autres régions.

b) Aux directions des organisations commerciales d'Etat en Afrique

44. Les directeurs des organisations commerciales d'Etat en Afrique devraient préciser aux gouvernements la nature des relations fonctionnelles et ainsi que «la gamme de ressources» qui permettraient aux organisations de fonctionner efficacement. Ils devraient veiller à ce que ces relations fonctionnelles, la «gamme de ressources» ainsi que les mandats des organisations soient intégrés dans des mécanismes de suivi systématique tels que les plans-contrats ou les documents d'évaluation des résultats etc. qu'ils pourraient mettre au point avec les organismes d'encadrement gouvernementaux compétents.

45. Dans le cadre des pouvoirs qui leur sont délégués, les directeurs des organisations commerciales d'Etat en Afrique devraient s'efforcer de respecter l'esprit des opérations commerciales. Ils devraient éviter d'autant que possible de ne pas transférer à des organismes d'encadrement gouvernementaux leurs responsabilités en matière de prise de décision.

46. Les organisations commerciales d'Etat en Afrique devraient créer en leur sein des «cellules» de planification et de programmation qui effectueraient la recherche, procéderaient à la planification et fourniraient des informations vitales à la direction.

47. Les organisations commerciales d'Etat africaines devraient élaborer un plan de mise en valeur des ressources humaines en vue d'améliorer leur gestion et leurs moyens opérationnels et assurer la continuité dans l'expérience acquise.

48. Les organisations commerciales d'Etat en Afrique devraient mettre en place des mécanismes de contacts directs entre elles pour échanger des informations et des données d'expérience et entreprendre des opérations communes en matière d'importations et d'exportations.

49. Les organisations commerciales d'Etat africaines qui ne l'ont pas encore fait, devraient devenir des membres actifs de l'ASTRO et envisager de constituer des conférences régionales régulières pour développer leurs relations et consolider leurs positions sur le marché international.

50. Les organisations commerciales d'Etat en Afrique devraient envisager des programmes de formation communs et un échange de personnel en vue d'une formation en cours d'emploi.

c) Aux organisations internationales et aux institutions spécialisées

51. Les organisations régionales tant qu'internationales et les institutions spécialisées telles que la CEA, la CNUCED, le Centre international des entreprises publiques dans les pays en voie de développement, le CCI et l'ASTRO devraient fournir une assistance technique consultative appropriée aux organisations commerciales d'Etat en Afrique afin de leur permettre de contribuer de façon valable au développement économique de leurs pays. Il est en outre suggéré que, compte tenu de l'immensité de la région et de ses diversités, l'assistance ait une dimension nationale, sous-régionale et régionale dans le cadre d'un programme intégré de services consultatifs et d'activités de formation, étant donné que les organisations commerciales d'Etat en Afrique ont besoin d'un personnel important qualifié dans le domaine du commerce extérieur pour gérer efficacement les organisations commerciales d'Etat.

52. Le PNUD est invité à aider les organisations et institutions citées plus haut en leur fournissant des ressources et en collaborant à la planification et à l'exécution des programmes et activités d'assistance technique. La CEA, l'OUA le Centre international des entreprises publiques dans les pays en développement, l'ASTRO et le CCI devraient coopérer pour organiser des conférences régionales des organisations commerciales d'Etat en Afrique et informer les autorités africaines concernées des résultats de ces conférences.

53. L'ASTRO, le CCI, la CNUCED et la CEA sont priés de planifier et de faciliter la coopération inter-régionale entre les organisations commerciales d'Etat en Afrique et celles d'autres pays en développement en vue de contacts et de propositions d'affaires, d'une formation en cours d'emploi et d'un échange de personnel.

REMERCIEMENTS

Les participants tiennent à exprimer leurs sincères remerciements à la CEA, à l'ASTRO, au CCI et à l'ETIMEX d'avoir organisé le Symposium des organisations commerciales d'Etat en Afrique. Ils ont aussi exprimé leur gratitude au Vice-ministre du commerce extérieur, le Camarade Ketsela Mulat pour son discours inaugural, à M. G. M. Moussa, Secrétaire exécutif adjoint pour l'orientation donnée aux débats et au Dr. Ziga Vodusek pour avoir souligné la nécessité d'une coopération entre organisations commerciales d'Etat dans le cadre de l'environnement commercial actuel. Les participants ont exprimé leurs sincères remerciements au Président du Symposium pour avoir bien dirigé les débats et à ETIMEX pour avoir fourni d'excellentes installations et facilités ainsi que pour son hospitalité. Ils ont également remercié le Secrétariat de la CEA pour les services fournis, notamment la Division des questions commerciales et financières internationales, dirigée par M. B.W. Mutharika ainsi que les interprètes.

Les participants ont également exprimé leur profonde gratitude au Gouvernement et au peuple éthiopiens pour l'accueil chaleureux et l'hospitalité qu'ils leur ont réservés et qui leur ont permis de tenir leurs travaux dans une atmosphère cordiale et d'adopter des propositions concrètes pour le développement futur des organisations commerciales d'Etat africaines.

CLOTURE DU SYMPOSIUM

Lors de la cérémonie de clôture, le Dr. Ziga Vodusek, Directeur général de l'ASTRO a, de nouveau, invité les participants à assister à l'Assemblée générale de l'ASTRO qui se tiendra en Tunisie en juin 1987. Le Président du Symposium, le Camarade Tesfaye Asfaw, a exprimé sa profonde gratitude aux organisateurs et remercié les participants de leur collaboration active. Il a aussi remercié le Secrétariat de la CEA pour les installations et services mis à la disposition du symposium.

LIST OF PARTICIPANTS/ LISTE DES PARTICIPANTS

COMORES

Mr. Mouridi Soilihi, Responsable du Commerce Extérieur, Moroni, Comores

COTE D'IVOIRE

Mr. Yao Gaston, Ambassade de Côte d'Ivoire, Addis Ababa, Ethiopie
Mr. N'Da Koussan, 2ème Secrétaire de l'Ambassade, Addis Ababa, Ethiopie

EGYPT/EGYPTE

Mr. Ahmed Fawzy Zein El-Din, Manager of Permanent Exhibition of Egypt, Cairo
Egypt

ETHIOPIA/ETHIOPIE

Mr. Tesfaye Asfaw, General Manager Ethiopian Import-Export Corporation, (ETIMEX)
Addis Ababa, Ethiopia
Mr. Hailu Balcha, A. Manager, ETFRUIT, Addis Ababa, Ethiopia
Mr. Abiye Degafe, Planning & Programming D. Head, (ETIMEX), Addis Ababa
Ethiopia
Mr. Fesfai Gashu, Enterprise Manager (ETIMEX), Addis Ababa, Ethiopia
Mr. Solomon Gebreab, D. General Manager, Ethiopia
Mr. Ginna Wolde-Aregaie, Deputy General Manager, National Leather & Shoe
Corporation, Addis Ababa, Ethiopia
Mr. Getahun Letta, D. General Manager, Ethiopia
Mr. Bishu Zewde, Head, Production, Sales and Tech. Dept., Ministry of
Industry, Addis Ababa, Ethiopia
Mr. Bekele Haile, General Manager, National Textile Corporation
Addis Ababa, Ethiopia
Mr. Tesfaye Wolde, ETIMEX, Addis Ababa, Ethiopia
Mr. Legesse Tessema, Head, Foreign Trade Division (ONNOCP), Addis Ababa
Ethiopia
Mr. Ephraim Ambaye, General Manager, Eth. Oilseeds & Pulses Export Corporation
Addis Ababa, Ethiopia

GABON

Mr. E. Mamfoumbi, Conseiller économique, Ambassade du Gabon, Addis Ababa
Ethiopie

GUINEE

Ms. Barry Nima, Ambassade de Guinée, Addis Ababa, Ethiopie

KENYA

Mr. Silvaon W.O. Ogessa, Managing Director (KNTIC), Nairobi, Kenya
Ms. Ernestina Agola Owiti, Chief Commercial MGR, Nairobi, Kenya

LESOTHO

Mr. Joe Kaibe Mollo, Managing Director, (TCL), Maseru, Lesotho

LIBYA/LYBIE

Mr. Ali Awidan, Member of Bureau, Libya Embassy, Addis Ababa
Ethiopia

MADAGASCAR

Mr. Randriamahafaly Philibert, Tutelle des Entreprises publiques, Ministère
Agriculture, Antananarivo, Madagascar

Mr. Ralison Althouse, Director General of SINPA, Antananarivo, Madagascar

MALAWI

Mr. Albert Duncan Poya, Ambassador, Addis Ababa, Ethiopia

Mr. Wilfred Peter Jumbo, Counsellor, Addis Ababa, Ethiopia

MAURITANIA/MAURITANIE

Mr. Ndiaye Ciré, Directeur Administratif (SNIMEX), Nouakchott, Mauritanie

Mr. Diagana M'Bou, Inspecteur Général A. MIE, Nouakchott, Mauritanie

MOZAMBIQUE

Mr. A.J. Jamo, 3rd Secretary, Mozambique Embassy, Addis Ababa, Ethiopia

RWANDA

Mr. Karekezi Athanase, Directeur du controle des placements de l'Etat,
Kigali, Rwanda

Mr. Bucyana Martin, Directeur des Pabeterie du Rwanda, Kigali, Rwanda

Mr. Aloys Bizimana, Chef de service-oprovia, Kigali, Rwanda

SUDAN/SOUDAN

Mr. Ibrahim M. Ali, Assistant M. Director, Khartoum, Sudan

TCHAD/CHAD

Mr. Mahamat A. Kosso, 1er Secrétaire de l'Ambassade du Tchad, Addis Ababa,
Ethiopia

ZAIRE

Mr. Leba Wawa-Ossay, First Counsellor, Zaire Embassy, Addis Ababa
Ethiopia

ZIMBABWE

Mr. S.K. Hwindingwi, Deputy Secretary, Harare, Zimbabwe

ORGANIZATIONS/ORGANISATIONSICPE

Dr. Ziga Vodusek, Executive Director of ICPE (Yugoslavia)

ASTRO

Mr. K.L.K. Rao, Senior Adviser, International Association of State Trading Organizations in Developing Countries (ASTRO), Ljubljana (Yugoslavia)

UNCTAD/GATT

Mr. B. Raj Bhandari, Senior Advisor (ITC), Geneva, Switzerland

Mr. K. Yeboah-Konadu, UNCTAD Secretariat, Geneva, Switzerland

OBSERVERS/OBSERVATEURS

Mr. Alipui Frederick, Chief, Commerce Section OAU, Addis Ababa, Ethiopia

Dr. Adel Zaki Sadek, Commercial Counsellor, Egypt Embassy, Addis Ababa
Ethiopia

Mr. Lotfy Abdel Hameed, Commercial 3rd Secretary, Egypt Embassy, Addis
Ababa, Ethiopia

Dr. Shakweer, Secretary General, African Association of Trade Promotion
(AATPO), Tanger, Morocco

Mr. Tesfaye W/Tensai, ETIMEX, Addis Ababa, Ethiopia

Mr. Aberra Feleke, Head of Corporations Magt Dept., Addis Ababa
Ethiopia

Mr. Zeleke Alemayehu, Finance Division Head, Ministry of Foreign Trade of
Eth., Addis Ababa, Ethiopia

Dr. Bezabeh Demissie, Division Head, Addis Ababa, (Ethiopia)

Mr. Teshome Demissie, Department Head (Adm), Addis Ababa, (Ethiopia)

Mr. Mohammed Ahmed, Enterprise Manager, Addis Ababa, Ethiopia

Mr. Alemayehu Tessaera, Deputy General Manager (ETIMEX), Addis Ababa
Ethiopia

Mr. Ashagre Debella, Ent. Manager (ETIMEX), Addis Ababa, (Ethiopia)

Mr. Seyoum Teferra, Manager (Investment Goods I.E.), Addis Ababa, Ethiopia

Mr. Moges Belayneh, Expert, Ministry of Foreign Trade, Addis Ababa
Ethiopia

Mr. Leiykun Kassahun, MR/ (ETIMEX), Addis Ababa, Ethiopia

Mr. Berhanu Zeleke, General Manager (Ethiopian Pharmaceutical & Medical
Supplies Corporation), Addis Ababa, Ethiopia

SECRETARIAT

Dr. B.W. Mutharika, Director, International Trade & Finance Division (ECA)
Addis Ababa, Ethiopia

Mr. M. Diouf, Chief Africa Trade Centre/ITFD (ECA), Addis Ababa Ethiopia

Mr. Wondimu Alemayehu, ATC/ITFD (ECA), Addis Ababa, Ethiopia

Mr. Tesfu Zewdu, ATC/ITFD (ECA), Addis Ababa, Ethiopia

LIST OF DOCUMENTS

<u>S</u>	<u>Symbol</u>	<u>Title</u>
1.	E/ECA/TRADE/55 Add.1	Annotated Provisional Agenda
2.	E/ECA/TRADE/55 Add.2	Provisional Agenda
3.		Aide-mémoire
4.	E/ECA/TRADE/55	State Trading Organization: The African Experience
5.	E/ECA/TRADE/WP/LSTRO/4	ASTRO Trade Information and Marketing Intelligence System
6.		Co-operation Among State Trading Organizations of Developing countries
7.		Compensated Trade: Experiences of some African countries
8.		International Marketing Planning and State Trading Organizations
9.		The role of State Trading Organizations (STOs) in import planning and import management based on the experience of Ethiopian Import-Export Corporation (ETIMEX)
10.		Planning and Management of imports by STOs
11.		Planning and Management of Exports by STOs
12.	UNCTAD/ST/ECLC/32	Countertrade Policies and Practices by Selected African and Latin American countries.